

Réunion par voie électronique

Présents : MM. CHEVALIER – BOUARD – BORDIER – PARIZON – FRIQUET – DARMUZEY - MANNEVAL

Assiste : MM. VALLET (Direction du Pôle Compétitions, Licences et Terrains)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

1- Etude des Obligations d'Encadrement – Article 7 RG de la LFNA

« Les clubs des équipes participant aux championnats N3 – R1 – R2 – R3 doivent avoir formulé **une demande de licence conforme au plus tard le jour de sa prise de fonction** (sous réserve de l'envoi des pièces via FOOTCLUBS).

A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs cités ci-dessus sont pénalisés **de plein droit et sans formalité préalable**, par entraîneur non désigné et pour chaque match manquant disputé en situation irrégulière, de l'amende visée au barème financier de la LFNA.

De plus, dans un délai de 30 jours et à compter de la première date de leur championnat respectif, en plus des amendes financières, les clubs encourent une sanction sportive d'un point de retrait par match en situation d'infraction, de plein droit et sans formalité préalable, et ce jusqu'à régularisation. »

NATIONAL 3

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 1

Poule A :

Le club du **STADE POITEVIN F.C. (2)** a désigné M. PERRIN comme Entraîneur principal de l'équipe R1.

A la date de la première rencontre de championnat, la licence n'est toujours pas validée en l'absence d'un document justificatif (carte professionnelle). Une amende de 170€ (Statut Fédéral des Entraîneurs et Educateur de Football) sera appliquée par match en situation irrégulière.

Poule B :

Le club de **l'U.S. MUSSIDAN** a désigné M. BLUCK comme Entraîneur principal de l'équipe R1.

A la date de la première rencontre de championnat, la licence n'est toujours pas validée en l'absence d'un document justificatif (copie du contrat de travail). Une amende de 170€ (Statut Fédéral des Entraîneurs et Educateur de Football) sera appliquée par match en situation irrégulière.

Poule C :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

2- Etude des Dossiers d'Equivalence BEF

Dossier 1 : SCHEUBER François – Sans club

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. SCHEUBER, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Technique Régional.

Dossier 2 : ECALLE Patrick – Sans club

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. ECALLE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence ENTRAINEUR.

Dossier 3 : LERISSON Didier – UNION SPORTIVE CHANCELADE MARSAC

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. LERISSON, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence REGIONAL.

Dossier 4 : EZZAOUI Mohamed – Sans club

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. EZZAOUI, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Technique Régional.

Dossier 5 : SANS Pascal – ESPE MONTIGNACOISE

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. SANS, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Technique Régional.

Dossier 6 : BIGER Ronan – A.V.S. ECHIRE ST GELAIS

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BIGER, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Technique Régional.

Prochaine réunion le Jeudi 17 Septembre à 10H30 par voie électronique.

Gérard CHEVALIER
Président de la C.R. Statut des Educateurs

Vincent VALLET
Direction du Pôle

Procès-Verbal validé le 08 Septembre par Luc RABAT, Secrétaire Général

Annexe – Tableau d'obligation d'encadrement en N3 – R1

NATIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2020-2021 POULE UNIQUE					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 788	ANGLLET GENETS FOOT	2543913432	PARDEILHAN Cedric	DES	
505 684	AVIRON BAYONNAIS	170008059	DAURIAC Laurent	BEES 2	
506 983	C.A. NEUVILLE	1112446569	EL BRAHMI Badr	BEF	A fait monter l'équipe en N3 - Dérogation
507 145	BRESSUIRE F.C	170002298	BENAUD Xavier	BEES 2	
580 939	U.A.M. COGNAC FOOTBALL	339232350	MODESTE Olivier	BEF	A fait monter l'équipe en N3 - Dérogation
500 111	S.O. CHATELLERAULT	170008286	LEVRAULT Rodolphe	DES	
507 029	U.S. CHAUVIGNY	170008248	BARRAULT Jean Pierre	DES	
590 250	F.C. TARTAS ST YAGUEN	319220051	BORDAGARAY Landry	BEF	A fait monter l'équipe en N3 - Dérogation
500 211	F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX 2	1232012014	GIUDICELLI Emmanuel	BEFF	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	180082046	GAUTIER Jean Luc	BEES 2	
505 610	LIBOURNE F.C.	300319857	VALLADE Franck	DES	
500 021	STADE BORDELAIS	329202448	TORRES Alexandre	BEES 2	
506 978	NIORT CHAMOIS F.C. 2	82100024	TOURENNE Carl	BEFF	
553 111	STADE POITEVIN F.C.	370512958	LANNUZEL Erwan	DES	

SENIORS REGIONAL 1 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2020-2021						
CLUBS		ENTRAINEUR				OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
507 145	BRESSUIRE F.C. 2	1129326528	PAULET Jacky	BEF	CDI	
514 648	BUXEROLLES E.S.	1129324902	BALMER Manuel	BEF	CDI	
515 733	AV.S. ECHIRE ST GELAIS	1102433001	BIGER Rorian	BEF	CDI	Equivalence délivrée le 27/08
553 245	E.S. LA ROCHELLE	1109304589	NICOL Eric	BEF	CDI	
541 521	F.C. NUEILLAUDIERS	430654175	COUSSEAU Olivier	BEF	CDI	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1129325601	ABREU Alberto	BEF	CDI	
525 269	F.C. CHAURAY	2543516041	GAUVIN Anthony	BE 2	CDI	
542 564	E.S. GUERETOISE	1010884462	DAVAILLON Luc	DEF	CDI	
520 162	O.L. NIORT ST LIGAIRE	170008317	BEAUMET Benoit	BE 2	CDI	
500 134	S.C. ST JEAN D'ANGELY	2543001176	DELENNE Jeremie	BEF	CDI	
548 907	ROYAN VAUX ATLANTIQUE	2210631955	LAIDET Pascal	BEF	CDD	
520 177	C.S. FEYTIAT	170008357	ROUSSY Stéphane	BE 2	CDI	
553 111	STADE POITEVIN F.C. 2	1062110555	PERRIN David	BEF	CDI	Licence incomplète
507 008	THOUARS FOOT 79	2007121180	MAURICE Corentin	BEF	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2020-2021						
CLUBS		ENTRAINEUR				OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C. 2	1182430153	ATEBA MEBO Karl	BE 2	CDI	
507 200	E.S. BOULAZAC	350510816	KESEROVIC Dragan	BEF	CDI	
506 980	BRIVE E.S.A.	1172410704	KOUCHA Bachir	BE 2	CDI	
553 257	F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE	329200066	BAUDRY Anthony	BEF	CDI	
509 585	J.A. ISLE	1109309429	GOUX Nicolas	BEF	CDI	
553 258	F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS	339232988	ARRIBAT Laurent	DES	CDI	
580 598	F.C. BASSIN D'ARCACHON	329202928	ALDEGUER Eric	BE 2	CDI	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	390520479	BEKA Roland	BEF	CDI	
509 442	LORMONT U.S.	310605552	AMAR BAHIDA Mohammed	BEF	CDI	
500 440	VILLENAVE JEUNESSE	320531634	LE BOUC Jérôme	BEF	CDI	
531 523	A.S. ST PANTALEON	1020584260	LABBE Michaël	BEF	CDI	
513 424	U.S. MUSSIDAN	311040925	BLUCK Frantz	BEF	CDI	Licence en attente du contrat
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C. 2	2543627932	DUMAIS Yohann	BEF	CDI	
552 085	TRELISSAC F.C. 2	170002630	SLIJEPCEVIC Zivko	DES	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2020-2021						
CLUBS		ENTRAINEUR				OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
501 681	PAU F.C. 2	110052184	TASSALI Kamal	DES	CDD	
525 223	BLANQUEFORTAISE E.S.	170002493	RAOUL Jean François	BE 2	CDI	
500 021	STADE BORDELAIS 2	329215920	LOPEZ Leonardo	BEF	CDI	
525 228	S.A.G. CESTAS	339233645	ACHERITEGUY Sylvain	BEF	CDI	
505 814	LA BREDE F.C.	329221274	BONNAVE Damien	BEF	CDI	
506 101	ELAN BEARNAIS ORTHEZ	370529249	GAUDFROY Fabien	BEF	CDI	
505 608	ARIN LUZIEN	319217545	MILHERES Julien	BEF	CDI	
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES	300904166	LOUMANDET BAMBOU Bernard	CFF3		Formation BEF
535 772	ST PAUL SPORT	129968758	BLANCHARD Yannick	DES	CDI	
534 716	HIRIBURUKU AINHARA	339231347	BAFCOP Emmanuel	DES	CDI	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	2543000225	DIAS Nelson	DES	CDI	
560 218	F.C. MASCARET	801812006	LIVRAMENTO Raphael	BE 2	CDI	
530 332	F.C. LESCARIEN	1839735799	CAREL Jean Jacques	BEF	CDI	
518 856	F.C. MARMANDE	320531634	LE BOUC Jérôme	BEF	CDI	